

Mode d'emploi pour les inscriptions

Le plus simple est de venir nous rencontrer lors d'une séance piscine et nous pourrons vous expliquer tout cela de vive voix. Sinon, laissez-vous guider par ce mode d'emploi.

Premièrement, imprimez en recto verso le document **Fiche d'inscription** sur notre site

Voici la description des différentes étapes pour remplir votre feuille d'inscription :

Complétez vos coordonnées (toutes les cases)

Le nom et le prénom indiqué sont ceux qui seront sur votre licence et vos diplômes

Les personnes mariées peuvent ajouter le nom de naissance

BULLETIN D'ADHESION			☐ Ancien membre	☐ Nouveau membre
☐ Mme ☐ M		Prénom		
Nom sur la licence et les diplômes :				
Nom de naissance (si différent du nom sur la licence) :				
Si le membre est un mineur : Nom des parents ou tuteur / parrain		Parrainage : membre ayant recommandé le Club		
Né(e) le	Lieu de naissance	N° de département ou pays		
Email	Profession			
N°	Rue	☎ Mobile		
Code Postal	Ville	☎ Privé (précédé de LR si Liste Rouge)		
		☎ Prof.		
Nom, et prénom de la personne à prévenir en cas d'accident		Lien avec le membre	☎ Mobile personne à prévenir	

Remplir vos qualifications de plongée éventuelles.

Niveau de plongeur

- ☐ Débutant ☐ Niveau 1 ☐ Niveau 2 ☐ Niveau 3 ☐ Niveau 4 ☐ Niveau 5
☐ Initiateur ☐ E3 ☐ E4 ☐ Autres :

Autres qualifications

- ☐ Nitrox simple ☐ Nitrox confirmé ☐ Trimix ☐ Rifap ☐ Autres

Remplir la formation que vous voulez suivre.

Formation à un diplôme

- ☐ Plongeur enfant (56€) ☐ Niveau 1 (56€) ☐ Niveau 2 partiel : PE40 ou PA20 (56€) ☐ Niveau 2 complet (70€)
☐ Niveau 3 (70€) ☐ Nitrox simple (30€) ☐ Nitrox confirmé (56€) ☐ Rifap (30€)
☐ Carte supplémentaire (18€)

La formation niveau 1 est obligatoire si vous n'avez pas le niveau 1 français ou une équivalence dans une autre fédération / organisation.

Documents de votre dossier d'inscription

PIECES A JOINDRE POUR VOTRE ADHESION :

- ☐ Bulletin d'adhésion signé.
☐ Pour les nouveaux membres uniquement : 1 photo d'identité (support papier ou électronique).
☐ Le règlement par chèque de préférence.
☐ 1 copie d'un « Certificat médical d'Absence de Contre-Indication à la pratique des activités subaquatiques » récent (< 1 an).
 Le cas échéant :
 - ☐ Attestation des parents ou tuteurs pour membre mineur (- de 18 ans),
 - ☐ Dérogation pour passer le PE40 entre 14 et 16 ans.
 - ☐ Attestation de non-souscription d'assurance complétée par le AXA pour ceux qui n'en souscrivent pas.

Vérifiez que vous avez tous les documents nécessaires.

Détail des documents ci-après.



Documents (suite)

Certificat médical d'Absence de non Contre-Indication (CACI)

Téléchargez et imprimez recto-verso le [Certificat médical](#) et rendez-vous chez votre Médecin Généraliste. Pour préparer votre visite médicale, téléchargez le [Questionnaire de santé](#) et répondez à toutes les questions. Si vous répondez "Oui" à l'une des questions, nous vous conseillons d'en parler avec votre médecin ou de [consulter un médecin fédéral plus au fait des spécificités de la plongée](#).

Dans le cas de la plongée handsup ou plongée trimix hypoxique (exploration ou encadrement) le certificat médical d'un Médecin Fédéral est obligatoire.

Au besoin, vous pouvez télécharger et consulter la [Liste des Médecins fédéraux](#).

Attention : lors de l'inscription, le certificat médical doit avoir moins d'un an (spécifique à la plongée).

S'il est échu en cours de saison un nouveau certificat sera demandé pour continuer à pratiquer toute activité.

Attestation des parents ou tuteurs pour membre mineur

Pour les mineurs, vous devez remplir l'[Attestation mineurs](#).

La signature est celle du responsable légal demandant l'inscription.

Dérogation pour passer le PE40 entre 14 et 16 ans

La qualification de plongeur encadré 40m est accessible officiellement à partir de 14 ans.

Si l'enfant et les parents le souhaitent ils peuvent faire une demande pour passer le PE40 avant 16 ans. La

[Dérogation PE40](#) est à joindre à l'inscription.

Attestation de non Assurance Complémentaire FFESSM (AXA)

Lire les « Informations concernant les assurances » en page 2 du bulletin d'inscription

Si vous ne voulez pas l'assurance complémentaire proposée par la FFESSM imprimez et compléter l'[Attestation de non assurance AXA](#)

Vous pourrez y indiquer les caractéristiques d'un autre contrat d'assurance ou le refus de toute assurance complémentaire. Cette attestation est à joindre à votre dossier d'inscription.



ENGAGEMENT DU MEMBRE OU DU REPRÉSENTANT LÉGAL

Je soussigné reconnais avoir pris connaissance que l'adhésion ne devient effective qu'après production de toutes les pièces indiquées ci-avant et paiement intégral de la cotisation.

Je certifie avoir pris connaissance des informations concernant les assurances, du règlement intérieur du Club et en particulier des règles concernant l'organisation des transports de matériel pour la piscine ⁽¹⁾. Je m'engage à les respecter ainsi que les règlements en vigueur en matière de plongée et de pêche sous-marine.

☐ Je n'autorise pas le Club à diffuser des photographies sur lesquelles je figure (ou figure le membre mineur) en vue de les mettre en ligne à la disposition de toute personne qui se connectera sur les supports gérés par le CPS (site internet, Facebook, Instagram, Tweeter, YouTube, Presse...).

Date :

Signature :

Transports de matériel pour la piscine

Lire le [Règlement Intérieur](#) avec en particulier l'Article 7 : « Organisation des transports de matériel pour la piscine ».

En vous inscrivant au club, vous vous engagez à assurer le transport du matériel (ou celui pour vos enfants) quelques fois dans l'année. Vous êtes prévenus au moins 1 mois à l'avance afin de modifier les dates au besoin.

En cas de manquements répétés à cette obligation, le Comité directeur pourra interdire l'accès aux activités club.

Droit à l'image

Nos publications ont pour but de promouvoir le club et ses membres.

Les photographies publiées en ligne sont donc toujours « correctes » et ne portent pas atteinte aux personnes.

Vous pouvez le vérifier sur nos différents supports.

Si malgré nos précautions une photo publiée ne convenait pas à une personne y figurant, elle sera immédiatement retirée ou floutée à sa demande.

Nous recommandons donc vivement de ne pas cocher la case « Je n'autorise pas le club... » car cela complique énormément les publications. **Si vous pensez cocher cette case, merci d'en discuter avec nous auparavant.**

Datez et signez le bulletin d'inscription. Pour les mineurs, la signature est celle du responsable légal.

Tarifs



Tarifs 2023/2024 valables à partir du 01/09/2023		SENIOR 16 ans et plus			CADET(TE) 12 à 15 ans		ENFANT 8 à 11 ans	
		Membre actif	Étudiant ou Piscine	Conjoint ou Famille	Cadet(te)	Enfant de membre	Enfant	Enfant de membre
Cotisation Club (obligatoire)		☐ 110,20 €	☐ 80,20 €	☐ 80,20 €	☐ 80,30 €	☐ 60,30 €	☐ 85,20 €	☐ 65,20 €
Droit d'entrée (nouveaux membres)		☐ 30,00 €	☐ 30,00 €		☐ 15,00 €		☐ 15,00 €	
Licence FFESSM (obligatoire)		☐ 45,80 €	☐ 45,80 €	☐ 45,80 €	☐ 28,70 €	☐ 28,70 €	☐ 12,80 €	☐ 12,80 €
Assurance FFESSM (AXA)	Loisir 1 (minimum)	☐ 22,00 €	☐ 22,00 €	☐ 22,00 €	☐ 22,00 €	☐ 22,00 €	☐ 22,00 €	☐ 22,00 €
	Loisir 2	☐ 27,00 €	☐ 27,00 €	☐ 27,00 €	☐ 27,00 €	☐ 27,00 €	☐ 27,00 €	☐ 27,00 €
	Loisir 3	☐ 45,50 €	☐ 45,50 €	☐ 45,50 €	☐ 45,50 €	☐ 45,50 €	☐ 45,50 €	☐ 45,50 €
	Loisir 1 Top	☐ 42,50 €	☐ 42,50 €	☐ 42,50 €	☐ 42,50 €	☐ 42,50 €	☐ 42,50 €	☐ 42,50 €
	Loisir 2 Top	☐ 53,75 €	☐ 53,75 €	☐ 53,75 €	☐ 53,75 €	☐ 53,75 €	☐ 53,75 €	☐ 53,75 €
	Loisir 3 Top	☐ 88,75 €	☐ 88,75 €	☐ 88,75 €	☐ 88,75 €	☐ 88,75 €	☐ 88,75 €	☐ 88,75 €

Choisir une colonne de tarif selon l'âge et la réduction éventuelle (nous consulter pour les cas particuliers).

- Étudiant : étudiant de moins de 25 ans avec carte en cours de validité.
- Piscine : cas particulier d'anciens membres du club ne pratiquant pas la plongée durant cette année.
- Conjoint : 2ème membre d'un couple habitant à la même adresse.
- Famille : au sens restreint, c'est à dire enfant de plus de 15 ans ou proche habitant avec le membre.
- Enfant de membre : enfant (-16 ans) d'un membre du club.

Lignes à compléter :

Cotisation club : dans tous les cas.

Droit d'entrée : droit d'inscription la première année (dispense dans les cas de case grisée).

Licence FFESSM : dans tous les cas pour la pratique de la plongée ou de la piscine.

Assurance : choisir son niveau de couverture (voir le résumé des garanties en page 2).

Formations



Formation	☐ Plongée enfant						
	☐ Niveau 1						
	☐ PE40 (Niveau 2 partiel)						
	☐ PA20 (Niveau 2 partiel)						
	☐ Nitrox confirmé						
	☐ Niveau 2 complet						
	☐ Niveau 3 complet	☐ 70 €	☐ 70 €	☐ 70 €	☐ 70 €	☐ 70 €	
	☐ Rifap						
	☐ Nitrox simple	☐ 30 €	☐ 30 €	☐ 30 €			
	☐ Carte supplémentaire	☐ 18 €	☐ 18 €	☐ 18 €	☐ 18 €	☐ 18 €	

Les formations payées sont valables plusieurs années si vous ne l'obtenez pas dans l'année courante.

Plongée enfant : couvre toutes les formations jusqu'au niveau 1. En cas de qualification intermédiaire, seule la carte supplémentaire est à payer.

Attention : les formations pour le niveau 2 et niveau 3 ne sont à cocher et payer qu'après évaluation en milieu naturel par les encadrants du club. On peut commencer les formations avant d'être inscrit à la formation.

Carte supplémentaire : carte délivrée par la FFESSM suite à une qualification non incluse dans une formation.

Exemple : délivrance d'un niveau 1 FFESSM par équivalence avec un diplôme Padi Open Water.

Faites le total des inscriptions et formations



TOTAL À PAYER (par chèque de préférence)							
---	--	--	--	--	--	--	--

Il est possible sur demande de payer par virement, en espèces, ou en plusieurs fois.

Exemples de tarifs non exhaustifs

Exemples de tarif avec assurance loisir 1	Adulte	Adulte tarif réduit	Cadet	Cadet enfant de membre	Enfant	Enfant de membre
Ancien sans formation	178 €	148 €	136 €	116 €	120 €	100 €
Ancien + Rifap ou Nitrox simple	208 €	178 €	166 €	146 €		
Ancien + N2 ou N3 complets	248 €	218 €	206 €	186 €		
Ancien + N1 ou N2 partiel ou Nitrox confirmé	234 €	204 €	192 €	172 €		156 €
Nouveau Sans formation	208 €	178 €	151 €	116 €		
Nouveau + Rifap ou Nitrox simple	238 €	208 €	181 €	146 €		
Nouveau + N2 ou N3 complets	278 €	248 €	221 €	186 €		
Nouveau + N1 ou N2 partiel ou Nitrox confirmé	264 €	234 €	207 €	172 €	191 €	

Ancien : qui ne paie pas le droit d'entrée

Nouveau : qui paie le droit d'entrée

LICENCE PASSAGER

Si vous souhaitez uniquement acquérir la licence FFESSM et les assurances AXA sans adhérer au club, remplissez la partie réservée à l'**Inscription Passager**.

Dans ce cas on ne peut participer à aucune activité du club.

N'oubliez pas de consulter la partie dédiée aux assurances complémentaires afin de choisir, le cas échéant, celle qui vous convient.

Compléter uniquement la première partie (toutes les cases) et le niveau de plongeur



Compléter le tableau final avec l'assurance éventuelle et le total.



INSCRIPTION PASSAGER

Licence Passager FFESSM : licence seule sans adhésion au club		48 €
Assurance complémentaire (facultative) voir tarifs ci-dessus	Assurance Loisir	
TOTAL À PAYER (par chèque de préférence)		

Une fois votre dossier complet, il vous reste à nous le remettre lors d'une séance piscine.
Et hop ... Bienvenue au club A très bientôt !